

COMMUNIQUÉ

Enveloppes de quartiers : 71 projets déposés

Du 16 janvier au 12 février, la Ville de Rezé a ouvert un appel à projets pour financer des initiatives d'habitants, dans le cadre du dispositif Enveloppes de quartiers. 71 idées ont été proposées. Suite à une phase d'instruction, elles seront présentées puis soumises au vote des Rezéens. Le projet arrivé en tête dans chaque quartier sera réalisé.

Les Rezéens et Rezéennes ont pu déposer, du 16 janvier au 12 février 2023, une proposition de projet innovant, local, d'intérêt général et réalisable dans le cadre des compétences de la Ville de Rezé. *« La mise en place de budgets participatifs à l'échelle des quartiers fait partie de notre projet de mandat. Un nouveau dispositif qui répond à notre volonté de favoriser les dynamiques collectives et de mailler le territoire avec des initiatives proposées et choisies par les habitantes et habitants »*, explique Eva Paquereau, adjointe en charge du dialogue citoyen. Une enveloppe de 5000€ maximum sera accordée à chaque quartier. *« L'opération sera renouvelée, peut-être tous les deux ans en fonction de cette première édition »*, conclut l'élue.

Des projets créatifs et collectifs

Ce sont 71 projets qui ont été déposés sur la plateforme dédiée entre le 16 janvier et le 12 février. Aménagement de lieux de convivialité, organisation d'animations culturelles, installation d'équipements sportifs ou de jeux pour enfants, végétalisation de la Ville, mise en valeur d'espaces publics délaissés... De nombreux projets créatifs ont été déposés avec une forte dimension d'intérêt général. Les Rezéennes et Rezéens ont joué collectif !

Les porteurs de projet ont de 9 à 75 ans. Dix des 71 initiatives sont portées par des mineurs. Les projets ne pouvant être déposés que par un groupe de 3 personnes, ce sont en tout plus de 200 personnes qui se sont mobilisées dans le cadre de cet appel à projets citoyens.

Ce sont les quartiers Château (15), La Houssais (12) et Trentemoult (12) qui se sont les plus mobilisés. Suivis par Pont-Rousseau (10), Ragon (8), Rezé-Hôtel de Ville (7) et La Blordière (7).

Début de la deuxième phase

La première phase étant close, c'est désormais l'instruction des projets qui a lieu. Les services de la Ville les étudient afin d'évaluer les possibilités de réalisation, d'un point de vue juridique, technique et financier. Ensuite, ils rencontreront les porteurs de projets. L'objectif : affiner et consolider leurs idées, voire proposer des fusions entre propositions similaires. Seuls seront retenus pour être soumis au vote ceux rentrant dans le cadre du règlement des enveloppes de quartiers. Ils devront notamment avoir un coût inférieur à 5000 €, relever des compétences communales, être localisés sur du foncier appartenant à la Ville, et ne pas nécessiter la mobilisation d'agents des services de la Ville pour faire fonctionner le projet.

Prochaines étapes :

- **Instruction des projets : du 12 février au 31 mars 2023**
- **Vote pour les projets préférés : du 27 avril au 17 mai 2023**

Les projets « éligibles » à l'issue de la phase d'instruction seront soumis au vote des Rezéennes et des Rezéens. Le projet arrivé en tête dans chaque quartier sera ensuite réalisé.

- **Annnonce des projets lauréats : vendredi 2 juin à 18h30**

Plus d'infos : Service dialogue citoyen – dialoguecitoyen@mairie-reze.fr – 02 40 84 42 44 - enveloppesquartiers.reze.fr